

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE LE LUNDI 3 MARS 2025 À 18H30.

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu le **lundi 3 mars 2025, à 18h30,** à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

La séance sera diffusée en différé sur la chaîne YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca,

En aucun temps durant la séance du Conseil, il ne sera toléré que quiconque manque de respect envers un membre du Conseil ou envers un employé(e), soit en paroles ou en gestes.

L'article 158 du Code Municipal prévoit que le maire ou la mairesse préside les séances du Conseil.

L'article 159 du Code Municipal stipule que le maire ou la mairesse qui préside une assemblée du Conseil, maintient l'ordre et le décorum durant la séance.

Le maire ou la mairesse qui préside peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre durant la séance du Conseil. Le fait que la loi mentionne que les séances du Conseil sont publiques, ne signifie pas que les séances du Conseil soient des réunions du public où il est possible de dire n'importe quoi, n'importe quand. Donc, il ne sera pas toléré qu'un citoyen dans la salle, ne perturbe d'aucune façon le déroulement de la séance. Quiconque interrompt les procédures durant la séance sera expulsé de la salle du Conseil.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS:

<u>Présences</u>: <u>Absences</u>:

Mairesse: Christine McAleer Conseiller 1: Thomas Vandor Conseiller 2: Jacques Guilbault

Conseiller 3: Stephen Ovans

Conseiller 4 : Michel André Emond Conseillère 5 : Valérie Taillefer

Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer; le Directeur général, Monsieur Daniel Leduc et la Greffière et Directrice générale adjointe, Madame Francine Crête sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte par la mairesse, Mme Christine McAleer, à 18h31.

25-03-069 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'ADOPTER l'ordre du jour avec le report du point 7.2 Octroi de contrat pour la construction d'une aire de jeux. » et l'ajout au point Varia de « 13.1 État d'avancement du PTI ».

Le point varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025;
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 février 2025.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

- 4.1 Approbation des opérations financières;
- 4.2 Autorisation de fermeture de la marge de crédit temporaire Vallée des Outardes Phase II;
- 4.3 Autorisation pour l'achat d'un bloc d'heures pour services informatiques;
- 4.4 Permanence d'emploi coordonnatrice aux communications;
- 4.5 Dépôt et adoption de la Politique de santé et de sécurité au travail;
- 4.6 Dépôt et adoption de la Politique de reconnaissance des employés municipaux;
- 4.7 Autorisation d'aller en appel de candidatures Technicien en eau potable et usée.

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 148.1-2025 modifiant le règlement de zonage 148-2023;
- 5.2 Dépôt et adoption du projet de Règlement no. 12-2025 modifiant le règlement 12-2021 sur la circulation et les limites de vitesse;
- 5.3 Adoption du règlement 164-2025 en regard à un emprunt pour des travaux de pavage du rang Botreaux;
- 5.4 Adoption du règlement 165-2025 en regard à un emprunt pour des travaux aux infrastructures des rues Prince-Albert, Liggett et Dickson.

6. CONSEIL MUNICIPAL

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

- 7.1 Octroi de contrat pour l'installation d'équipements de sécurité sur les deux camionnettes:
- 7.2 Octroi de contrat pour la construction d'une aire de jeux d'eau;
- 7.3 Financement par crédit-bail du camion 6 roues;
- 7.4 Achat et installation d'équipements de déneigement;
- 7.5 Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau volets Infrastructures d'eau et Conduites (PRIMEAU 2023).

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 Service de sécurité incendie - Rapport mensuel.

9. URBANISME

- 9.1 Permis émis février 2025;
- 9.2 Demande de dérogation mineure 73-75, rue Lambton;
- 9.3 Demande de dérogation mineure 10, rue Bridge;
- 9.4 Demande de PIIA 28-30, rue Bridge;
- 9.5 Firme GESTIM Offre de services d'inspection.

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Bibliothèque Rapport et activités à venir au mois de mars 2025;
- 10.2 Une Affaire de Famille cours de Tai chi;
- 10.3 Projet « La Francoderole » Murale d'enfants.

11. COMMUNICATION

- 11.1 Octroi de contrat en regard à la refonte du site internet;
- 11.2 Dépôt et adoption de la Politique de communication.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

- 12.1 Municipalité d'Havelock Demande d'appui services frontaliers;
- 12.2 Résidence Elle Demande de contribution financière;
- 12.3 Communic Action demande de contribution financière;
- 12.4 Club de curling Ormstown Demande de contribution financière.

- 13. VARIA
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

25-03-070 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ par le conseiller Thomas Vandor

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 février 2025 tel que présenté ; tous les membres du Conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

25-03-071 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 février 2025.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 10 février 2025 tel que présenté ; tous les membres du Conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

25-03-072 4.1 Approbation des opérations financières.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor

APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, chacun des membres du Conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions;

D'APPROUVER la liste des opérations financières en date du 3 mars 2025, jointe au présent procès-verbal à **l'Annexe A**, pour un montant total de 711 840,39 \$.

ADOPTÉE

25-03-073 4.2 Autorisation de fermeture de la marge de crédit temporaire – Vallée des Outardes Phase 2.

ATTENDU QUE les travaux de pavage, d'éclairage et de bordures de rue dans le secteur de la Vallée des Outardes (phase 2) sont terminés;

ATTENDU QUE le financement à long terme dudit projet a été autorisé lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 à « CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT »;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown doit procéder à la fermeture du compte à l'institution financière RBC pour le financement temporaire Vallée des Outardes, phase 2;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder à la fermeture de la marge de crédit temporaire, portant le # 00001 106-279-3, à l'institution financière RBC, en regard aux

travaux de pavage, d'éclairage et de bordures de rue dans le secteur de la Vallée des Outardes, phase 2.

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer les documents nécessaires à la fermeture du compte bancaire.

ADOPTÉE

25-03-074 4.3 Autorisation pour l'achat d'un bloc d'heures pour services informatiques.

ATTENDU QUE la banque d'heures pour le soutien technique en informatique, avec la firme Solution Informatique de la Montérégie, est épuisée;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'achat d'une nouvelle banque de 100 heures pour le soutien technique informatique à la firme « Solution Informatique de la Montérégie » au montant de 8 000\$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-130-00-414.

ADOPTÉE

25-03-075 4.4 Permanence d'emploi – coordonnatrice aux communications.

ATTENDU l'embauche d'une coordonnatrice aux communications;

ATTENDU QUE la période de probation a été complétée avec satisfaction;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE CONFIRMER l'embauche de Madame Isabelle Tanguay au poste de coordonnatrice aux communications pour occuper les fonctions et assumer les Rôle, Responsabilité et Tâches (RRT) généralement reconnus et octroyés à ces fonctions.

ADOPTÉE

25-03-076 4.5 Dépôt et adoption de la Politique de santé et sécurité au travail.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown doit préciser ses engagements en matière de santé et de sécurité au travail ainsi que les responsabilités de chacun de ses intervenants;

ATTENDU QU'en se dotant d'une politique de santé et de sécurité au travail, la Municipalité veille à protéger et promouvoir la santé et la sécurité du travail de ses employés;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le Conseil de la Municipalité d'Ormstown prend acte du dépôt de la Politique de santé et sécurité au travail et adopte ladite politique afin de contribuer à la qualité de vie et au bien-être de ses employés et réduire les risques de lésions professionnelles.

ADOPTÉE

25-03-077 4.6 Dépôt et adoption de la Politique de reconnaissance des employés municipaux.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown souhaite établir une culture de la rétention de son personnel;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown tient à établir une politique générale ayant pour but de rendre à son personnel régulier une juste reconnaissance pour le travail accompli et pour exprimer différentes formes de témoignages tangibles.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le Conseil de la Municipalité d'Ormstown prend acte du dépôt de la Politique de reconnaissance des employés municipaux et adopte ladite politique.

ADOPTÉE

25-03-078

4.7 Autorisation d'aller en appel de candidatures pour le poste de technicien en eau potable et usée.

ATTENDU QUE la gestion de l'eau potable et celle des eaux usées font partie de la gestion stratégique d'une municipalité;

ATTENDU QUE le poste de technicien en eau potable et usée est actuellement vacant;

ATTENDU QUE l'administration doit procéder à l'embauche d'une ressource afin de combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault APPUYÉ par la conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder à un appel de candidatures pour combler le poste de technicien en eau potable et usée.

ADOPTÉE

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

25-03-079

- 5.1 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 148.1-2025 modifiant le règlement de zonage 148-2023.
- 5.1.1 Avis de motion Projet de règlement 148.1-2025 modifiant le règlement de zonage 148-2023.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller **Jacques Guilbault** à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption, le règlement no. 148.1-2025 modifiant le règlement de zonage 148-2023 ; plus précisément la grille des usages et normes de la Zone C-1 afin d'augmenter à 0,50 le coefficient d'emprise au sol maximal (C.E.S).

Le projet de règlement est déposé à la présente séance et conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

25-03-080

5.1.2 Dépôt et adoption du premier projet de règlement 148.1-2025 modifiant le règlement de zonage 148-2023.

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité d'Ormstown a adopté le Règlement de zonage no. 148-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown est régie par le Code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que le Règlement de zonage numéro 148-2023 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'en vue de répondre aux besoins réels du type d'industrie présent dans le secteur et de créer le cadre nécessaire à la compétitivité du marché pour le type d'industrie présentement établi ainsi que celles qui pourraient s'établir; il convient de revoir

la norme relative au Coefficient d'Emprise au Sol maximale (C.E.S) à l'intérieur de la grille des usages et normes pour la zone C-1 afin de l'augmenter à 0,50;

ATTENDU QU'il a été établi que la modification de la grille des usages et normes qui a pour effet d'augmenter le Coefficient d'Emprise au Sol maximale (C.E.S) s'avère nécessaire pour la zone C-1;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du 1er projet de Règlement no 148.1-2025 modifiant le Règlement de zonage no 148-2023 de la Municipalité d'Ormstown;

D'ADOPTER le 1er Projet de Règlement no 148.1-2025, tel que présenté, dispense complète de lecture étant faite considérant que chacun des membres du Conseil atteste que ledit règlement a été porté à leur attention et qu'ils ont eu le temps d'en comprendre le sens et sa portée.

ADOPTÉE

25-03-081 5.2 Dépôt et adoption du projet de règlement 12-2025 modifiant le règlement 12-2021 sur la circulation et les limites de vitesse.

ATTENDU QUE depuis la sanction de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, chapitre 13), le 16 juin 2017, les municipalités peuvent modifier les limites de vitesse sur leur réseau routier sans requérir l'approbation du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626 (4) du code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C 24.2) la municipalité d'Ormstown peut fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller **Thomas Vandor** à la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, chacun attestant avoir fait la lecture du présent Règlement;

D'ADOPTER le projet de règlement n° 12-2025 modifiant le règlement n° 12-2021 sur la circulation et les limites de vitesse tel que déposé.

QUE les modifications suivantes font parties dudit règlement, à savoir :

- « Toute vitesse ou toute action susceptible de mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes ou la propriété est prohibée et nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :
- 1. Excédant 30 km/h sur :
- a) Ajout de « La Route 138A, du numéro civique 1488 au numéro civique 1695 »;
- 2. Excédant 40km/h sur :
- a) L'annexe A du règlement 12-2021 est modifiée pour y inclure les rues :
 - Fairview
 - Cullen
 - Olivier
 - Jamestown
 - Madeleine
 - Geddes
 - de l'Étang

3. Excédant 50 km/h sur :

Ajout de « La Route 138A, de la Route 138 jusqu'au numéro civique 1695 »; Ajout de « Le chemin Island, les premiers 370 mètres à partir de la Route 138A ».

ADOPTÉE

25-03-082

5.3 Adoption du règlement 164-2025 en regard à un emprunt pour des travaux de pavage du rang Botreaux.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réaliser des travaux de pavage sur le rang Botreaux;

ATTENDU QUE la valeur des travaux projetés est établie à 1 339 138,28\$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller **Jacques Guilbault** lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 10 février 2025 en vue de l'adoption à venir du Règlement n° 164-2025;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt et présentation du règlement n° 164-2025 et que dispense de lecture complète a été faite compte tenu que les exigences de l'article 445 du Code municipal sont respectées et que tous les membres du Conseil ont disposé du temps nécessaire pour en faire la lecture et en comprendre le sens et la portée;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault APPUYÉ par le conseiller Thomas Vandor

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER le règlement 164-2025 en regard à un emprunt pour des travaux de pavage du rang Botreaux.

ADOPTÉE

25-03-083

5.4 Adoption du règlement 165-2025 en regard à un emprunt pour des travaux aux infrastructures municipales des rues Prince-Albert, Liggett et Dickson.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réaliser des travaux aux infrastructures municipales des rues Prince-Albert, Liggett et Dickson;

ATTENDU QUE la valeur des travaux projetés est établie à 7 428 865,45\$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller **Stephen Ovans** lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 10 février 2025 en vue de l'adoption à venir du Règlement n° 165-2025;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt et présentation du règlement n° 165-2025 et que dispense de lecture complète a été faite compte tenu que les exigences de l'article 445 du Code municipal sont respectées et que tous les membres du Conseil ont disposé du temps nécessaire pour en faire la lecture et en comprendre le sens et la portée;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault APPUYÉ par le conseiller Thomas Vandor

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER le règlement 165-2025 en regard à un emprunt pour des travaux aux infrastructures municipales des rues Prince-Albert, Liggett et Dickson.

ADOPTÉE

6. CONSEIL MUNICIPAL

Aucun sujet à traiter.

7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

25-03-084 7.1 Octroi de contrat pour l'achat et installation d'équipements de sécurité sur deux camionnettes.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour l'octroi d'un contrat pour l'achat et l'installation d'équipements de sécurité sur deux camionnettes ;

ATTENDU QUE deux offres ont été reçues, soit :

Signel Services Inc. au montant de 6 560,00\$, plus les taxes applicables Vitro Plus – Valleyfield au montant de 6 892,00\$, plus les taxes applicables

ATTENDU QUE la conformité des soumissions reçues a été vérifiée ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER au plus bas soumissionnaire conforme, soit la Firme Signel Services Inc., le contrat pour l'achat et l'installation d'équipements de sécurité pour deux camionnettes au montant de 6 560,00\$\$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-320-00-640.

ADOPTÉE

7.2 Octroi de contrat pour la construction d'une aire de jeux d'eau.

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

25-03-085 7.3 Financement par crédit-bail du camion 6 roues.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a procédé par appel d'offres pour l'achat d'un camion 6 roues:

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a octroyé cette acquisition à Camions Inter-Anjou Inc. en vertu de sa résolution 24-10-264 en date du 7 octobre 2024 au montant de 117 568\$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a convenu de financer cette acquisition par voie de crédit- bail sur une période de 60 mois avec option d'achat de 1,00 \$;

ATTENDU QU'une demande de financement en crédit- bail a été faite auprès de deux fournisseurs et que deux (2) soumissions ont été reçues soit;

- Crédit-Municipal & Manufacturier Rexcap inc. au taux indicatif de 4,85 %;
- Inter-Boucherville aux taux indicatif de 6,8%.

ATTENDU QUE la soumission de REXCAP s'est avérée conforme sur tous les points de vue;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE MODIFIER la résolution 24-10-264 à l'effet que le camion soit financé en crédit-bail et non à même l'excédent non-affecté au 31 décembre 2023.

QUE le financement en crédit- bail soit octroyé à REXCAP, agent / courtier de la Banque Royale du Canada lequel agira comme locateur contractuel pour un montant de 117 568\$, plus taxes, au taux indicatif de 4,85 %, selon les termes et conditions d'une proposition datée du 6 février 2025.

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à cette acquisition par voie de crédit-bail.

QUE cette dépense soit imputée aux postes comptables 02-320-00-515 à 50% et 02-330-00-515 à 50%.

ADOPTÉE

25-03-086

7.4 Octroi de contrat pour l'achat et l'installation d'équipements de déneigement.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a procédé à un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) afin d'obtenir des soumissions pour l'achat et l'installation d'équipements de déneigement sur le camion 6 roues ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue en date du 5 février 2025, soit :

Équipements PRO-FIT Inc. au montant de 115 186,54\$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE la conformité de l'offre reçue a été validée ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

D'OCTROYER le contrat pour l'achat et l'installation d'équipements de déneigement à la firme Équipements PRO-FIT Inc. au montant de 115 186,54\$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-330-00-515.

ADOPTÉE

25-03-087

7.5 Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau volets Infrastructures d'eau et Conduites (Primeau 2023 – Volets 1 et 2).

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Valérie Taillefer APPUYÉ par le conseiller Thomas Vandor

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la Municipalité d'Ormstown s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité d'Ormstown s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité d'Ormstown s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité d'Ormstown s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité d'Ormstown s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité d'Ormstown s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 -Volet 1 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts:

QUE la Municipalité d'Ormstown s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 – Volet 2 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

QUE le Conseil Municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 – Volets 1 et 2.

ADOPTÉE

8. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

8.1 Service de sécurité incendie - Rapport mensuel.

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport du service incendie de la Municipalité d'Ormstown pour le mois de janvier.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Liste des permis émis - Février 2025.

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois de février 2025.

25-03-088 9.2 Demande de dérogation mineure – 73-75, rue Lambton.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour lot 5 807 086, du cadastre du Québec a été déposée par le propriétaire;

ATTENDU QUE la demande vise à recevoir l'approbation pour procéder à une subdivision du lot 5 807 086 afin de créer le lot 6 633 685 ayant un frontage de 7.81 mètres au lieu de 8 mètres, soit une dérogation de 0.19 mètre et de recevoir l'approbation pour procéder à une seconde subdivision du lot 5 807 086 afin de créer le lot 6 633 684 ayant un frontage de 7.40 mètres au lieu de 8 mètres, soit une dérogation de 0.60 mètre tel que stipulé à la grille des usages et normes du règlement de zonage numéro 148 2023;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le Conseil de la Municipalité d'Ormstown autorise la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 73-75, rue Lambton.

ADOPTÉE

La conseillère Valérie Taillefer déclare son intérêt dans le prochain dossier et se retire de la table de discussion.

25-03-089 9.3 Demande de dérogation mineure - 10, rue Bridge (lot 6 442 095).

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour lot le 6 442 095, du cadastre du Québec a été déposée par le propriétaire;

ATTENDU QUE la demande vise à recevoir l'approbation pour une subdivision du lot 6 442 095 afin de créer un lot ayant un frontage de 7.50 mètres au lieu de 15 mètres, soit une dérogation de 7.50 mètres tel que stipulé à la grille des usages et normes du règlement de zonage numéro 148-2023;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à la majorité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le Conseil de la Municipalité d'Ormstown autorise la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 10, rue Bridge, soit le lot 6 442 095.

ADOPTÉE

La conseillère Valérie Taillefer réintègre la table de discussion.

Le conseiller Michel André Emond déclare son intérêt dans le prochain dossier et se retire de la table de discussion.

25-03-090 9.4 Demande de PIIA - 28-30, rue Bridge.

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA a été déposée par le propriétaire du 28 et 30, rue Bridge, pour le remplacement d'une partie du revêtement extérieur ;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation d'une telle demande exige une analyse du Comité consultatif d'urbanisme basée sur les critères et objectifs du règlement numéro 152-2023 relatif aux PIIA :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 6 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Valérie Taillefer APPUYÉ par le conseiller Thomas Vandor

Il est donc résolu à la majorité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le Conseil Municipal entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en regard à la demande de PIIA pour le 28-30, rue Bridge en respectant les conditions suivantes :

- QUE le demandeur procède au remplacement du revêtement extérieur sur les autres façades au deuxième étage qui n'ont pas été visées par la demande initiale;
- **QUE** les travaux de remplacement du revêtement extérieur sur les autres façades au deuxième étage doivent débuter au plus tard à l'intérieur d'un délai d'un an de la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Le conseiller Michel André Emond réintègre la table de discussion.

25-03-091 9.5 Offre de services - Firme GESTIM.

ATTENDU le nombre volumineux de dossiers à traiter au service d'urbanisme et d'inspection de la Municipalité d'Ormstown;

ATTENDU QU'un poste d'inspecteur est actuellement vacant;

ATTENDU QU'une offre de services, de la Firme GESTIM, a été reçue en regard à la délégation d'une personne pour remplir la fonction d'inspecteur en bâtiment pour une durée d'un an:

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Michel André Emond APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER un contrat à la Firme GESTIM, pour une période maximale d'un an, afin de déléguer une personne ressource pour remplir la fonction d'inspecteur en bâtiment à raison d'une journée par semaine en présentiel et une demi-journée en télétravail selon les termes et conditions prévus à l'offre de services déposée en date du 21 février 2025.

QUE Monsieur Luc Pilon, conseiller en urbanisme et inspecteur municipal à la Municipalité d'Ormstown ainsi que le directeur général soient les personnes désignées étant responsables de la gestion de l'offre de services.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Bibliothèque - Activités à venir au cours du mois de mars 2025.

La Mairesse mentionne qu'une exposition des tableaux de Mme Raymonde Riendeau, résidente d'Ormstown, aura lieu à compter du 4 mars jusqu'au 12 avril 2025 à la Salle BELL.

Également, plus de 70 jeux sont disponibles pour la semaine de relâche.

25-03-092 10.2 Une Affaire de Famille – Demande de financement cours de Tai chi.

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été reçue quant à l'offre de cours de Tai-chi par l'organisme Une Affaire de Famille;

ATTENDU QUE ces cours sont offerts au Centre Récréatif d'Ormstown;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la Municipalité d'Ormstown finance, au montant de 1 105,00\$, l'activité de Tai-chi organisée par l'organisme Une Affaire de Famille, du 12 mars au 4 juin 2025.

ADOPTÉE

25-03-093 10.3 Projet « La Francoderole » - Murale d'enfants – Aide financière.

ATTENDU la résolution 25-02-054 adoptée par le Conseil de la Municipalité d'Ormstown lors de la séance ordinaire du 3 février 2025 laquelle octroie une aide financière de 1 740,00\$ pour la création d'une murale par les enfants des écoles primaires Notre-Dame-du-Rosaire et Ormstown Elementary School;

ATTENDU QUE depuis 20 ans, plus de 2 690 projets collectifs ont impliqué 249 700 jeunes et enfants;

ATTENDU QUE ces projets se veulent un encouragement actif des jeunes générations qui servent à promouvoir la compréhension mutuelle et la coopération entre toutes les communautés du Canada.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ACCORDER une aide financière supplémentaire au projet « La Francoderole » au montant de 1 230 \$ pour l'achat de matériaux qui serviront à la réalisation de la murale.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-701-20-340.

ADOPTÉE

11. COMMUNICATION

25-03-094 11.1 Octroi de contrat en regard à la refonte du site internet.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de six (6) firmes spécialisées en conception de site internet;

ATTENDU QUE selon l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, le Conseil Municipal peut utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur la qualité ou la

quantité des biens, des services ou des travaux, sur les modalités de livraison, sur les services d'entretien, sur l'expérience et la capacité financière requise de l'assureur, du fournisseur ou de l'entrepreneur ou sur tout autre critère directement relié au marché ;

ATTENDU QU'un comité de sélection s'est tenu le 3 mars 2025 et que les offres reçues ont été analysées en regard des critères établis ;

ATTENDU QUE six soumissions ont été reçues, que cinq soumissions ont atteint le pointage intérimaire d'au moins 70% ;

ATTENDU QUE deux des soumissions ayant atteint le pointage intérimaire d'au moins 70% ont été rejetées pour non-conformité ;

ATTENDU QUE les résultats suivants ont été obtenus :

RANG	ENTREPRISE	MONTANT	Pointage total
1	Duval Design	34 500\$, plus taxes applicables	133
2	Blanko	31 500\$, plus taxes applicables	118
3	Gravité Marketing	34 315\$, plus taxes applicables	111

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels en regard à la refonte du site internet de la Municipalité d'Ormstown, à la firme Duval Design le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final selon la qualité de l'offre présentée au montant de 34 500\$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-702-90-347.

ADOPTÉE

25-03-095

11.2 Dépôt et adoption de la Politique de communication.

ATTENDU QU'une politique de communication n'a jamais été clairement établie à la Municipalité d'Ormstown;

ATTENDU QU'une telle politique vient structurer et encadrer les activités de communication au sein de la Municipalité d'Ormstown, autant pour l'ensemble du personnel que pour les élus;

ATTENDU QUE la communication dans le monde municipal permet d'assurer et de maintenir un lien de confiance entre l'administration publique et la population;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le Conseil de la Municipalité d'Ormstown prend acte du dépôt et adopte la Politique de communication telle que déposée.

ADOPTÉE

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

25-03-096 12.1 Municipalité d'Havelock – Demande d'appui services frontaliers.

ATTENDU la résolution de la Municipalité d'Havelock en regard à sa demande à l'Agence des services frontaliers à l'effet de réévaluer sa décision de réduire les heures de services aux différents postes frontaliers;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'APPUYER la résolution de la Municipalité d'Havelock à l'effet de demander à l'Agence des services frontaliers de réévaluer sa décision de réduire les heures de services aux différents postes frontaliers.

ADOPTÉE

25-03-097 12.3 Résidence Elle – Demande de contribution financière.

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été reçue de l'organisme « Résidence Elle », lequel vient en aide aux femmes violentées et/ou en difficulté ainsi qu'à leurs enfants:

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Michel André Emond APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ACCORDER une aide financière à l'organisme « Résidence Elle » au montant de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-110-00-990.

ADOPTÉE

25-03-098 12.3 Communic-action – Demande de contribution financière.

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été reçue de l'organisme « Communicaction », lequel promeut la santé et le bien-être des personnes âgées vivant à domicile;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Valérie Taillefer APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ACCORDER une aide financière à l'organisme « Communic-action » au montant de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-110-00-990.

ADOPTÉE

25-03-099 12.4 Club de curling Ormstown- Demande de contribution financière.

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été reçue du Club de curling Ormstown dans le cadre de leur participation au championnat canadien de curling avec tige 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ACCORDER une aide financière au « Club de curling Ormstown » au montant de 250 \$ pour leur participation au championnat canadien de curling avec tige 2025 qui aura lieu à Grande Prairie en Alberta du 1^{er} au 7 avril prochain.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-110-00-990.

ADOPTÉE

13. VARIA

13.1 État d'avancement du PTI 2025-2026-2027.

La Mairesse fait état de l'avancement des différents projets inscrits au Programme Triennal d'Immobilisations 2025-2026-2027 :

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées à la direction générale qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du Conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

Sept (7) questions sont posées et répondues.

25-03-100 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE la séance est levée à 19h46

ADOPTÉE

Christine McAleer	Francine Crête,
Mairesse	Greffière et Directrice générale adjointe

CERTIFICAT – Je, soussigné, Daniel Leduc, Directeur général, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Daniel Leduc	
Directeur général	

ANNEXE A

Nom fournisseur	Description	Solde
9226-6444 QUÉBEC INC.	Articles de nettoyage	293,63 \$
9483-3100 QUÉBEC INC.	VEH #305 - Fabric. et inst. Chute inox - Pompier	1 248,63 \$
A.C.M.Q.	Cotisaiton annuelle 2025 - Isabelle Tanguay	339,18 \$
ADN COMMUNICATION	Alertes Municipales - Janvier 2025	88,99 \$
ALI EXCAVATION INC.	Réfection Upper Concession - Déc. #2	62 082,39 \$
AL-JO CHAUSSURES	Bob Barington - Bottes CSA	229,94 \$

APSAM	Formation Marc-A. Picard - Déneigement (annulé)	80,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	Essence VEH #35	198,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	84,7 L - Essence VEH #11	155,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	5,4 L - Essence VEH #4	10,00\$
C. S. BRUNETTE INC.	66,2 L - Essence VEH #31	102,00\$
C. S. BRUNETTE INC.	224,1 L - Essence VEH #30	410,00\$
C. S. BRUNETTE INC.	17,9 L - Essence VEH #4	32,80 \$
C. S. BRUNETTE INC.	235,1 L - Essence VEH #30	430,00\$
C. S. BRUNETTE INC.	16,4 L - Essence VEH #21	30,00\$
C. S. BRUNETTE INC.	Essence VEH #34	217,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	74,9 L - Essence VEH #33	135,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	160,1 L - Essence VEH #30	293,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	105,5 L - Essence VEH #35	193,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	22,9 L - Essence VEH #21	42,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	90,4 L - Essence VEH #34	170,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	103,7 L - Essence VEH #11	195,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	68,6 L - Essence VEH #35	129,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	Essence VEH #21	25,92 \$
C. S. BRUNETTE INC.	Essence VEH #33	235,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	Essence - VEH #31	107,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	300,1 L - Essence VEH #30	564,00 \$
		31,73 \$
C. S. BRUNETTE INC.	16,8 L - Essence VEH #21	
C. S. BRUNETTE INC.	144,7 L - Essence VEH #34	272,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	17,5 L - Essence VEH #21	33,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	161,7 L - Essence VEH #33	304,50 \$
C. S. BRUNETTE INC.	94,2 L - Essence VEH #33	177,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	39 L - Essence VEH #33	73,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	15,3 L - Essence VEH #21	28,95 \$
C. S. BRUNETTE INC.	119 L - Essence VEH #33	224,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	13,3 L - Essence VEH #21	25,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	Essence VEH #43	110,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	Essence VEH #32	119,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	Essence VEH #35	176,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	15,4 L - Essence VEH #21	29,00\$
C. S. BRUNETTE INC.	78,2 L - Essence VEH #11	147,00 \$
CARRIÈRE ALI INC.	28,66 Tonnes 0-1/4 -abrasif	785,90 \$
CARRIÈRE ALI INC.	56,56 Tonnes - Pierres 0-3/4 - Stock	1 599,73 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Matériel - mofification porte HDV (ajout puce)	110,31 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Prise pour soudeuse - Garage 138A	19,53 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Pinceau, balai - Garage à sel	24,91\$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Poignée porte Parc des Érables	44,83 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Bois épinette pour flag (chemins)	24,32 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	16 clés - Cantine employés et caserne	36,61\$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Mèche plate - prép. rénov. H-V.(faire trou plancher)	17,24 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	CRÉDIT Scellant et achat calfeutre - Porte HV.	(7,02 \$)
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Échange poignée - cabanon Parc des Érables	(21,85 \$)
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Chiffres pr boite aux lettres - 1075 Botreaux déneig.	7,77 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Chiffres pr boite aux lettres - 2769 Lower déneig.	7,77 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Chiffres pr boite aux lettres - déneigement	42,75 \$
DHC Avocats	Serv. Jur. (Gestion ImSeel inc.) Déc. 2024	45,99\$
DHC Avocats	Gestion ImSeel - Janvier 2025	1 454,44 \$
DHC Avocats	Clément Jeannine & Drapeau Louis - Janvier 2025	1 572,68 \$
DISCAIR PRODUCTIONS	Webdiffusion séance du conseil 3 fév. 2025	1 092,26 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	Ser. Jur Dossier #115302	15 272,94 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	Ser. Jur Dossier # 113337	2 326,23 \$

DUNTON RAINVILLE SENC		
AVOCATS	Ser. Jur Dossier # 113336	1 225,92 \$
DUNTON RAINVILLE SENC	Con Jun Docsion # 112917	2 502 42 6
AVOCATS DUNTON RAINVILLE SENC	Ser. Jur Dossier # 112817	3 502,42 \$
AVOCATS	Ser. Jur Dossier # 69019	287,44 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	Ser. Jur Dossier # 111127	830,70 \$
DUNTON RAINVILLE SENC	Sel. Jul Dossiel # 111127	630,70 \$
AVOCATS	Ser. Jur Dossier # 97325	7 839,86 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	Ser. Jur Dossier # 112817	1 915,48 \$
DUNTON RAINVILLE SENC	Sci. 3di. 2033ici # 112017	1 313,40 \$
AVOCATS	Ser. Jur Dossier # 69019	287,44 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	Ser. Jur Dossier # 69308	1 135,38 \$
DUNTON RAINVILLE SENC	Service in 03300	Ι 133,30 φ
AVOCATS	Ser. Jur Dossier # 97325	7 191,69 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	Ser. Jur Dossier # 69019	287,44 \$
DUNTON RAINVILLE SENC	56115611 2555161 11 55525	2077.1.φ
AVOCATS	Ser. Jur Dossier # 112817	880,71 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	Ser. Jur Dossier # 97325	6 574,27 \$
ÉNERGIE P38 Inc. / BUDGET		001.1,21.4
PROPANE	182,20 L Propane - Garage 201	192,13 \$
ÉNERGIE P38 Inc. / BUDGET	425 20 L. Dranana Carago 201	421 FF ¢
PROPANE ÉNERGIE P38 Inc. / BUDGET	425,20 L - Propane Garage 201	431,55 \$
PROPANE	Location réservoir 420 lbs X 2 - Garage 201 pr 2025	137,97 \$
ÉNERGIE P38 Inc. / BUDGET		
PROPANE	Location réservoir 420 lbs - Garage 201 pr 2025	68,99\$
ÉNERGIE P38 Inc. / BUDGET PROPANE	550,10 L - Propane Garage 201	554,63 \$
ENSEIGNES DUMAS	2 panneaux Interdiction de glisser dép. neige ctr rec	156,37 \$
ENSEIGNES DUMAS	Lettrage VEH #40, 41, 42 et 43 (2 Leaf & 2 Silverado)	2 529,45 \$
EPSI (Évaluation Personnel		
Sélection Intern.	Formation plateforme - Diane Forgues	201,21\$
EPSI (Évaluation Personnel Sélection Intern.	Panier gestion 3 candidats + rapport (loisirs)	321,93 \$
ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC.	деления деления при	
(LES)	Pompe pour borne fontaine	255,13 \$
ÉQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE	Grillage pr grille de protection - VEH #35	45,99\$
ÉQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE		
LTEE ÉQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE	Boyau hydraulique pr blade du VEH #30	56,29\$
LTEE	VEH #30 - Boyau hydrauique, fuite d'huile pelle avant	55,83 \$
ÉQUIPEMENTS COLPRON INC.		
(LES) ÉQUIPEMENTS COLPRON INC.	Huile pour souffleur neig Pronovost	126,63 \$
(LES)	Huile pour souffleur neig Pronovost	126,63 \$
ÉQUIPEMENTS COLPRON INC.		
(LES) ÉQUIPEMENTS COLPRON INC.	Clevis, bolt écrou - VEH #30 (turbo sifflement)	68,21\$
(LES)	Durite & Collier - VEH #30 (trouble sifflement)	635,07 \$
ÉQUIPEMENTS QUINTON INC.	Loc. conteneur HV 16 janv au 15 fév. 2025	201,21 \$
ÉQUIPEMENTS QUINTON INC.	Loc. bureau chantier - fév 2025 (salle à manger 201)	661,11 \$
ÉQUIPEMENTS QUINTON INC.	Location conteneur HV 16 fév au 15 mars 2025	201,21\$
EUROFINS ENVIRONEX	Frais lab. Analyse à l'affuent et l'effluent - Janv. 25	272,49 \$
EUROFINS ENVIRONEX	Analyse eau potable - différentes adresses	853,69 \$
EUROFINS ENVIRONEX	Analyse eau brute - Puits	394,94 \$
EUROFINS ENVIRONEX	Analyse eau potable - 87 Roy et 24 rue Cross	85,66 \$
Express Mag Institutions FONDS D'INFORMATION	Abonnement 12 revues - Bibliothèque	466,30 \$
TERRITOIRE	7 - Avis de mutation - Janvier 2025	42,00\$

FQM	Michel André Émond - Formation Comp. Éthique	379,42 \$
Fusion Signalisation	Enseignes présence dos d'âne, poteaux acier	4 185,09 \$
G.P. AG DISTRIBUTION	VEH #21 - Bris du shaft , bearing, forche	4 354,56 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	90,553 L - Essence VEH #11	162,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	83,846 L - Essence VEH #33	150,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	142,857 L - Essence VEH #33	257,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	111,173 L - Essence VEH #35	200,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	69,526 L - Essence VEH #32	107,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	44,469 L - Essence VEH #34	80,00\$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	127,849 L - Essence VEH #33	230,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	65,036 L - Essence VEH #34	117,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	128,416 L - Essence VEH #33	231,02 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	161,757 L - Essence VEH #33	291,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	156,203 L - Essence VEH #34	281,01 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	87,860 L - Essence VEH #11	158,06 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	78,933 L - Essence VEH #33	142,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	79,137 L - Essence VEH #31	121,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)		
	136,743 L - Essence VEH #33	246,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	22,796 L - Essence VEH #21	41,01 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	113,952 L - Essence VEH #34	205,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	22,207 L - Essence VEH #21	39,95 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	162,868 L - Essence VEH #33	293,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	21,712 L - Essence VEH #21	39,06\$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	96,720 L - Essence VEH #33	174,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	196,776 L - Essence VEH #33	354,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	222,902 L - Essence VEH #34	401,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	152,863 L - Essence VEH #33	275,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	18,431 L - Essence VEH #16	35,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	61,085 L - Essence VEH #34	116,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	174,829 L - Essence VEH #30	332,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	52,659 L - Essence VEH #34	100,00\$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	294,365 L - Essence VEH #30	559,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	204,845 L - Essence VEH #34	389,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	119,537 L - Essence VEH #34	227,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	16,851 L - Essence VEH #21	32,00 \$
Gestion Écono Plus Inc.	Frais repérage GPS - Fév. 2025/véh #33,34,11,30	151,54 \$
Gravité Média Web	Avis public - Appel d'offre construction jeux d'eau	257,54 \$
GROUPE SGM INC.	Entretien éclairage de rue - déc. 2024	2 293,77 \$
GROUPE SGM INC.	Entretien éclairage de rue - nov, 2024	2 922,51 \$
GROUPE SGM INC.	CRÉDIT - Erreur sur facture #37383	(260,42 \$)
ICS Inc.	Nom de domaine pour 1 an	45,99\$
IDentité Québec	Vérif. Antécédants - Mary Samir Fouad Khair	60,01\$
IGA ORMSTOWN	Café, lait, sandwich - H,V. et Conseil	79,50 \$
IGA ORMSTOWN	Lait - Hôtel de Ville	10,77 \$
IGA ORMSTOWN	Panier fruits - Benjamin Schinck (accident)	38,49 \$
IGA ORMSTOWN	Breuvages - Pompiers	45,84 \$
IGA ORMSTOWN	Café, crème - Hôtel de Ville	73,39 \$
IMPRESSIONS 1ER PRIX INC. (LES)	Broderies - Vêtements pompiers	288,38 \$
JALEC INC.	Accès réseau (17 radios mobiles et 3 portatifs)	343,78 \$
LAMB J. & SON	Réparation/soudure - tour d'eau	1 379,70 \$
Laplante Radiateurs Inc.	VEH #35 - Réparation pneu avant - CLOU	348,55 \$
Laplante Radiateurs Inc.	VEH #30 - Réparation pneu crevaison + tube	460,93 \$
Laurentide Environnement Inc.	Collecte RDD organiques - Janv. 2025 Écocentre	27,36 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	Achat 2 livres - Bibliothèque	79,98\$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	Achat 6 livres - Bibliothèque	209,96 \$
LIBRAIRIES BOYER	Achat 7 livres - Bibliothèque	196,07 \$

Me Sylvie Duquette, notaire	Assermentation documents ref. appel d'offre	172,46 \$
MINES SELEINE	175,22 T - Sel	20 244,64 \$
	Traçabilité sol excavés-Dispo St-Paul (bris aqueduc	, .
Ministre des Finances (Y2007896)	etc	146,44\$
MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC	2100 Calendriers des collectes 2025	517,39 \$
Pelouse Alex Gaulin	Contrat déneigement patinoire - 2e paiement	2 586,94 \$
PETRO-CANADA	61,888 L - Essence VEH #33	120,00\$
PETRO-CANADA	77,359 L - Essence VEH #33	150,00 \$
PETRO-CANADA	50,792 L - Essence VEH #34	100,01 \$
PETRO-CANADA	142,223 L - Essence VEH #34	280,04 \$
PETRO-CANADA	111,735 L - Essence VEH #35	220,01 \$
PETRO-CANADA	75,094 L - Essence VEH #34	147,86 \$
PETRO-CANADA	101,289 L - Essence VEH #33	199,44 \$
PETRO-CANADA	76,181 L - Essence VEH #34	150,00 \$
PETRO-CANADA	77,090 L - Essence VEH #32	119,41 \$
PETRO-CANADA	111,738 L - Essence VEH #33	220,01 \$
PETRO-CANADA	43,267 L - Essence VEH #33	80,00\$
PETRO-CANADA	63,911 L - Essence VEH #43	99,00\$
PETRO-CANADA	85,074 L - Essence Camion #305 - Pompiers	167,51 \$
PETRO-CANADA	32,279 L - Essence Camion #505 - Pompiers	50,00\$
PETRO-CANADA	147,052 L - Essence VEH #33	289,55\$
PETRO-CANADA	12,697 L - Essence Camion #205 - Pompiers	25,00\$
PETRO-CANADA	63,105 L - Essence VEH #35	124,25 \$
PETRO-CANADA	253,936 L - Essence VEH #30	500,00\$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	VEH #24 - Chauffrette à circu.	173,59\$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	VEH #21 - Connecteur batterie	31,14\$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	VEH #30 - Trousse de rustines - rép boyau turbo	8,49 \$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	20 - Fluide échap diesel - Voirie	264,21\$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	20 - Urée véh déneigement	274,79\$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	VEH #24 - Prestone	61,94\$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	Coupler - équip. Déneigement	30,79 \$
PUROLATOR INC.	De Kebechem à Voirie eau	8,34 \$
PUROLATOR INC.	De Batterie FG et SaniFontaines à Voirie	13,91 \$
QUADIENT CANADA LTÉE	Contrat maintenance timbreuse 2025	607,69 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Prise P. des Érables, Acét., pieges souris & Ga G-201	68,07 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	CLÉS DEWALT - outils garage 138A	38,47 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Clou de finition - Porte Hôtel de Ville (puce)	6,88\$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Pinceau, peinture, porte HV.installation puce	75,26\$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Scellant - Porte HDV (installation puce)	7,80 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	4 cruches eau 18L - Garage 201	31,04 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Boitier clé cachée - Pour porte int. HV.(puce)	80,46 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	VEH #11 - Manchon flexible	6,88\$
	Trousse premier soins - Roulotte chantier garage	, .
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	201	67,31 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Extincteur Roulotte - garage 201	112,65 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Tapis commercial - Roulotte voirie	89,61 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	32 Chlore liquide pour Dumas	1 066,60 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	3 clés - pour cabanon Parc des Érables	12,00\$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Gratte toiture manche télésc. Pour local soccer	120,70 \$
RATTE, MAGASIN F.	Piles AA pr micros Salle du Conseil	36,65 \$
RATTE, MAGASIN F.	marqueurs, clé USB, post-it - HDV	46,48 \$
RATTE, MAGASIN F.	Tableau liege pr Diane Forgues	45,98\$
RATTE, MAGASIN F.	Cafetière 10 t pr hôtel de Ville	34,46 \$
RATTE, MAGASIN F.	Calculatrice - Dumas	20,68 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU Canada	Renouvellement radiocommunication 2025	757,50 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA	0	22.042.55.4
PATINOIRE	Quote-part 2025 - patinoire Huntingdon	33 040,00 \$

ROBERT DAOUST ET FILS INC.	128,12 TM ordures - Décembre 2024	39 769,67 \$
SANIBERT	Toilette chaufée 4 sem Parc des Érables	210,11 \$
SANIBERT	Toilette chaufée 4 sem Écocentre	210,11 \$
SAVARIA	Dépôt 50% - Monte personne - H.V.	15 620,00 \$
SÉCURITÉ & SERRURIER CLÉMENT	CRÉDIT - Cancellation centrale alarme HV.	(86,23 \$)
SÉCURITÉ & SERRURIER CLÉMENT	Appel srvc - Porte SS pr entrepreneurs H-V.	210,70 \$
SÉCURITÉ & SERRURIER CLÉMENT	Appel srvc Centre Réc et Pompiers	524,26\$
SÉCURITÉ & SERRURIER CLÉMENT	Rempl pann principal, 2 claviers - Pompiers	1 273,54 \$
Sécurité L. Demers & Fils Inc.	Installation gâche portes - 2 portes à puces HDV	2 919,63 \$
SERVICOFAX	2381 copies couleur, 7759 copies N&B - Déc/janv 2025	272,81\$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	Calendrier 2025, des collectes et Budget 2025	991,55 \$
SOLUTION INFORMATIQUE DE LA MONTÉRÉGIE	Micro USB Salle du Conseil	80,47 \$
TEC (TRANSPORT EXPERT-CONSEILS INC.	50 carnets d'heures de conduite - Voirie	351,26 \$
TEC (TRANSPORT EXPERT-CONSEILS INC.	Formation hr conduite:Alain,Bob,Pascal,Sylvain,Nicolas	402,41\$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	Télémétries des postes - Janvier 2025	243,52 \$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	Dépannage comm - Micrologix poste principal	1 679,67 \$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	Switch Ethernet poste principal	465,80 \$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	Rempl. Éclairage station Dumas, batterie Sta. Princ.	384,97 \$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	Alimentation roulotte de chantier - Garage 201	3 219,30 \$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	Vérification pompe puit #5	358,72 \$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	Télémétries des postes - Février 2025	243,52 \$
TELMATIK	Appels d'urgence - Février 2025	86,23 \$
Tenco Inc.	VEH #34 - Attache aile - souche Botreaux	1 050,50 \$
TREMBLAY GRUES SERVICE INC	Service de grue - réparation tour d'eau	919,80 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	Accomp. et soutien RH - Oct. 2024	1 165,85 \$
	Paiements à effectuer	296 221,69 \$

Salaire à autoriser au 25-02-2025 114 838,41 \$

VALLEYFIELD CHEVROLET	Chevrolet Silverado 2024 X 2	122 073,00 \$
COMPLEXE MEDICAL	Loyer bibliothèque Février 2025	9 627,92 \$
GESTION MSDM INC.	Loyer garage 201 - Février 2025	2 563,94 \$
HYDRO-QUEBEC	299 003 263 983 (2025-01-09)	92,36\$
DIVERS - EMPLOYÉ	Guy Dandurand - COSTCO - Café	143,11 \$
Cogeco	Téléphonie alarme - Garage 138A	97,86\$
OUELLET SAMANTHA	Entretien ménager sem du 13 au	1 410,00 \$
HYDRO-QUEBEC	299 088 112 196 (2025-01-14)	7 995,74 \$
Forgues Diane	Srvs. Consultation - RH du 20 au 29	5 081,67 \$
SUSAN VAN BLANKERS	S. Van Blankers - Rempl. Fenêtre -	373,10\$
DIAMETRE EXPERT CONSEIL	Subdivision salle conseil & SS -	18 942,14 \$
Consultants Blitz	Plans et devis - fondation et	6 679,48 \$
FONDATION GISÈLE	Maison de soins palliatifs -	500,00 \$
CIBC BANQUE IMPÉRIALE	RÉER CIBC janvier 2025	355,82 \$
REFUGE CHABY ET CHIENS	Contrôle animalier - Janvier 2025	550,00 \$
Isabelle Bouchard, M.Sc.A.	Rédaction guide d'interv. Architec.	5 160,75 \$
LA FRANCODEROLE	Murale d'enfants - Aide Financière	2 970,00 \$
COMPLEXE MEDICAL	Loyer bibliothèque - Mars 2025	9 627,92 \$

GESTION MSDM INC.	Loyer garage 201 - Mars 2025	2 563,94 \$
HYDRO-QUEBEC	299 000 771 657 (2025-01-23)	9 159,98 \$
DIVERS - EMPLOYÉ	Sylvain Gagnier - Trousse premier	63,23 \$
MINISTRE DU REVENU	DAS PROV du 16 au 31 janvier	27 773,40 \$
RECEVEUR GENERAL	DAS FED janvier 2025 rég	19 273,74 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	DAS FED janvier 2025 occ	1 525,36 \$
HYDRO-QUEBEC	299 000 771 913 (2025-01-31)	2 729,68 \$
BELL MOBILITE	Ligne cellulaire traitement	140,91\$
Cogeco	Téléphonie alarme - Garage 138A	36,43 \$
OUELLET SAMANTHA	Entretien ménager sem du 27 janv.	1 410,00 \$
MINISTRE DU REVENU	DAS Prov. Fév 2025	22 914,20 \$
CAISSE DESJARDINS	RÉER Desjardins janvier 2025	5 263,89 \$
HYDRO-QUEBEC	299 000 772 028 (2025-02-07)	4 752,47 \$
Forgues Diane	Srvs. Consultation - RH du 3 au 14	4 666,83 \$
HYDRO-QUEBEC	299 075 244 549 (2025-02-12)	4 261,42 \$

Total paiement émis durant le mois 300 780,29 \$

GRAND TOTAL 711 840,39 \$